

Résumé du Président

Conformément au mandat initialement fixé, la deuxième Réunion du Forum économique a, tout comme la première, donné une impulsion politique au dialogue sur la transition économique, proposé des efforts concrets pour le développement des systèmes de libre marché et de la coopération économique et, enfin, encouragé les activités au sein des organisations internationales compétentes, compte tenu des vues et des objectifs énoncés dans l'Acte final, dans le Document de la Conférence de Bonn et lors d'autres réunions de la CSCE concernant la coopération économique en Europe, ainsi que des principes approuvés dans ces documents.

* * * * *

La deuxième Réunion du Forum économique a été l'occasion d'établir un dialogue ouvert et stimulant sur les problèmes fondamentaux du processus de transition vers des économies de marché démocratiques. Conformément au Document de Helsinki 1992, des représentants de nombreuses organisations internationales avaient été invités à participer aux débats. Des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque européenne d'investissement, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale du Travail et, pour la première fois, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont assisté à la Réunion et y ont présenté des contributions de vive voix et/ou par écrit. Non seulement la participation de ces instances revêt une importance considérable, voire capitale, étant donné leur spécialisation dans le domaine économique ou le fait qu'elles sont engagées ou pourraient l'être dans des activités concrètes dans ce domaine, mais encore elle est conforme aux décisions prises par les ministres à la quatrième Réunion du Conseil de la CSCE tenue à Rome. A cette occasion, les ministres étaient convenus que la CSCE, avec sa large participation, devrait jouer un rôle actif dans la promotion de la coopération sur le plan économique et renforcer cette action, entre autres en collaborant étroitement avec les organisations spécialisées dans les domaines de l'économie, des finances et du développement. Dans ce contexte, la délégation des Etats-Unis d'Amérique a proposé au cours des travaux que les organisations internationales représentées à la deuxième Réunion du Forum économique informent à l'avenir le Secrétariat de la CSCE du calendrier des activités qui intéressent les pays dont l'économie est en transition.

Compte tenu des décisions prises récemment par les organes compétents de la CSCE, des Etats méditerranéens non participants - à savoir l'Algérie, l'Egypte, Israël, le Maroc et la Tunisie - avaient été pour la première fois invités à participer aux débats et à faire des déclarations. Des représentants de la Communauté des Etats indépendants avaient eux aussi été invités à assister à la Réunion et à contribuer aux débats.

* * * * *

Des représentants d'ONG nationales et des milieux d'affaires ont participé activement aux discussions. De l'avis général, une plus large participation de représentants du secteur privé et des ONG, dans l'esprit du Document de Helsinki 1992, enrichirait les travaux de la Réunion à l'avenir. Les questions précises inscrites à l'ordre du jour de la deuxième Réunion du Forum économique ne pouvaient manquer de susciter l'intérêt des acteurs économiques des secteurs public et privé; leurs rencontres avec des membres de délégations nationales et des représentants d'organismes internationaux ont donné lieu à de nombreux contacts officiels des plus fructueux. Ainsi s'est affirmée l'une des

fonctions

essentielles de la CSCE, qui est de servir de tribune pour favoriser le dialogue et les contacts. En outre, sur un plan plus général, les questions relatives à l'économie et au processus de transition ont été situées dans la perspective d'autres objectifs centraux de la CSCE : la promotion des droits de l'homme, des libertés individuelles et des valeurs démocratiques, d'une part, et le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la zone de la CSCE, d'autre part.

* * * * *

Les déclarations et interventions se sont fait l'écho des principes et des engagements de la CSCE, qui ont d'ailleurs été explicitement rappelés en plusieurs occasions. Mention a été faite, particulièrement, de la Charte de Paris et de ses dispositions, du Document de Bonn 1990, du Document de Helsinki 1992 et également du document "Notre sécurité est indivisible", adopté à la quatrième Réunion du Conseil des ministres de la CSCE, qui s'est tenue du 30 novembre au 1er décembre 1993 à Rome.

* * * * *

Les délégations présentes au Forum ont fait part de leur expérience récente concernant les orientations économiques et ont examiné les progrès accomplis ainsi que les difficultés rencontrées dans le processus de transition.

De nombreuses délégations ont d'autre part donné un bref aperçu des mesures économiques appliquées récemment par leur pays. Des comparaisons ont été faites entre la situation économique telle qu'elle était en 1993 et celle qui se présente maintenant en 1994, ce qui a fait apparaître des résultats encourageants.

* * * * *

Malgré tout, le processus de transition est loin d'être achevé; il va prendre du temps et sera techniquement et politiquement difficile.

Les délégations ont insisté sur le fait que les réformes économiques, la privatisation et les mesures de stabilisation macro-économique impliquaient, dans la plupart des pays, un effort difficile à maintenir. L'assistance extérieure joue un rôle d'appui important pour accroître les chances de succès du processus de transition et en atténuer les difficultés.

De nombreux participants ont soulevé la question de la libéralisation des échanges; certains ont appelé l'attention sur le développement de leurs exportations et l'élargissement de la gamme des pays destinataires tandis que d'autres ont demandé que soient favorisés les zones d'intégration économique et un cadre juridique facilitant les importations et les exportations. En fait, les revenus tirés des exportations pourraient faciliter à la fois le processus de transition et confirmer les succès remportés jusqu'ici.

D'autres appuis au processus de transition sont nécessaires : assistance financière, transfert de savoir-faire, formation technique et professionnelle et investissements spontanés à long terme du secteur privé, lesquels sont probablement le stimulant le plus fort pour instaurer une coopération appropriée en faveur de la transition et du développement mais sont cependant extrêmement dépendants du cadre juridique, du climat des affaires et des rendements escomptés.

* * * * *

Le Forum économique doit être la démonstration tangible de l'approche globale adoptée par la CSCE face aux problèmes économiques de la zone de la CSCE, également dans le contexte de la sécurité; en effet, la sécurité dans la zone de la CSCE dépend du développement économique des Etats participant à la CSCE tout comme de la concrétisation des engagements au regard des droits de l'homme.

Pour être efficace, le Forum économique doit encourager l'engagement de tous les grands acteurs dans le développement et les réformes économiques et, en particulier, la participation pleine et entière du secteur privé à ses débats.

De l'avis général, les représentants des milieux d'affaires devraient avoir au sein du Forum toute possibilité de faire part de leur expérience, tant en économie de marché qu'en économie de transition, et la formule des groupes de travail officieux, mise à l'essai lors de la deuxième Réunion du Forum économique, mérite d'être reprise à l'avenir.

* * * * *

Conformément aux engagements de la CSCE, les Etats participants et les organisations internationales compétentes doivent poursuivre et, si possible, accroître leurs efforts dans le domaine de la coopération économique. Il a été convenu que la troisième Réunion du Forum économique aurait lieu du 7 au 9 juin 1995.

* * * * *

Lors des débats qui ont eu lieu à la deuxième Réunion du Forum économique, les points suivants ont été mis en relief :

Poursuite de l'examen des éléments fondamentaux d'un climat favorable aux affaires

Poursuivant l'examen de la question du facteur humain, du cadre juridique et du rôle de l'administration publique, les délégations ont estimé qu'il s'agissait là en fait des éléments fondamentaux non seulement d'un climat favorable aux affaires mais aussi d'une économie de marché viable.

Le facteur humain pendant le processus de transition pose un double défi : il faut développer le sens de l'initiative et la capacité de réagir à l'évolution de la situation en même temps qu'adapter l'acquisition des connaissances et des compétences techniques aux changements incessants caractéristiques d'une économie ouverte.

L'existence d'un cadre juridique et institutionnel n'est bien sûr pas en soi la garantie du développement et du succès des transactions d'affaires mais il est la base indispensable au développement des relations d'affaires. Un cadre juridique flou et mal structuré découragera certainement les investisseurs étrangers, qui risquent alors de ne pénétrer sur le marché que s'ils peuvent s'attendre à des rendements beaucoup plus élevés que la moyenne pour compenser les risques et les coûts en jeu; cela imposera un fardeau plus lourd encore aux investisseurs nationaux, qui ont généralement moins de choix - d'où des conséquences négatives évidentes pour l'activité économique et la création interne de capital.

L'administration publique soulève des problèmes analogues à ceux du cadre juridique mais elle joue sans doute un rôle plus déterminant, plus en profondeur. Son rôle est en fait crucial dans la mise en pratique du cadre juridique et institutionnel. Outre le fait patent qu'un mauvais fonctionnement de l'administration publique est source de dépenses et réduit l'efficacité de l'ensemble de l'économie, il faut reconnaître, eu égard particulièrement aux économies de transition mais sans exclure pour autant d'autres systèmes économiques, que l'administration publique peut jouer un rôle actif et constructif en créant un climat favorable aux

affaires dans une économie de marché libre et ouverte.

L'administration devrait veiller à mettre en place des conditions de base fiables pour les activités des entreprises de façon à atténuer les risques et les incertitudes auxquels celles-ci sont confrontées, en éliminant toutes les réglementations superflues. Dans ce contexte, l'existence d'un cadre juridique sûr revêt une importance particulière car elle crée la confiance indispensable à des investissements orientés vers l'avenir.

Conditions favorables aux échanges et investissements mutuels dans la zone de la CSCE

Les échanges et les investissements sont les deux moyens de stimuler la croissance dans toutes les économies nationales; les uns et les autres ont une importance vitale pour les systèmes économiques en transition du fait qu'avant que ce processus ne se soit engagé, les échanges étaient limités en termes de gamme de produits et de pays entretenant des relations commerciales, alors que les investissements - de même que la production - étaient le fait des gouvernements.

Les décisions prises de façon centralisée par les autorités gouvernementales ont considérablement réduit, et même éliminé, toute possibilité pour le système des prix de cadrer avec les conditions réelles de l'offre et de la demande, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

La réforme économique a permis aux économies d'Europe centrale et orientale de s'adapter à la structure mondiale des prix et d'introduire la concurrence sur les marchés intérieurs, exposant ainsi ces économies aux mécanismes du marché par une réorientation des exportations vers les marchés concurrentiels mondiaux. Le redémarrage de l'économie est supposé suivre un schéma classique de relance par l'exportation, avec une poussée des exportations entraînant dans une seconde phase un accroissement des investissements, généré principalement par le nouveau secteur privé et par une amélioration des conditions du marché.

Il est indispensable de souligner l'importance des investissements dans la restructuration de l'économie et leur rôle déterminant par rapport à la croissance. Compte tenu de l'évolution observée au cours des dernières années, il est nécessaire de tenir compte des facteurs fondamentaux d'une reprise des investissements. La stabilité macro-économique et des politiques économiques saines sont partout des conditions nécessaires pour que le secteur privé se lance dans de grands projets d'investissement.

Dans ce contexte et compte tenu des préoccupations relatives à l'environnement, il a été souligné en outre qu'un développement économique sain devait être fondé sur un environnement sain. Etant donné que les pays d'Europe qui font face à de graves problèmes économiques pourraient être tentés de faire passer au second plan les problèmes d'environnement, il a été suggéré que les institutions financières internationales étudient la possibilité de coopérer avec ces pays pour les aider à investir dans des projets respectueux de l'environnement.

En outre, la protection de l'environnement pourrait contribuer à promouvoir le potentiel touristique de nombreux pays, justifiant des investissements dans des régions qui ont été difficiles d'accès pendant près de cinquante ans. Les conséquences d'une telle action seraient bien sûr positives : apports réguliers de devises et réduction de l'isolement.

Rôle des infrastructures en tant qu'éléments clefs du processus de transition

La nécessité de continuer à améliorer les infrastructures dans les pays de la zone de la CSCE a également été mentionnée. Il va de soi que la création ou la remise en état des réseaux routiers, ferroviaires,

maritimes et aériens et des réseaux de téléphone et de télécommunications, outre qu'elle permet de créer de nombreux emplois, confère une plus grande efficacité aux économies nationales du fait de l'efficience accrue des services rendus. En revanche, des insuffisances structurelles durables ne peuvent que déprimer le climat des affaires et nuire à toutes sortes de relations, tout comme à l'industrie du tourisme.

Pour ce qui est, en particulier, des liaisons existantes entre l'Europe centrale et orientale et les autres pays du continent européen, point n'est besoin de rappeler l'évolution des dernières décennies pour savoir que les réseaux routiers, ferroviaires, etc., construits durant les cinquante dernières années ou avant n'étaient pas prévus pour relier deux zones géopolitiques; ils reflètent au contraire une division entre des zones peu perméables à des mouvements à double sens de personnes et de biens à une très grande échelle. D'un autre côté, il ne semble pas que d'autres possibilités de transport non terrestre aient été jusqu'ici exploitées.

Les efforts pour résoudre la question des transports ont joué un rôle capital dans le processus d'intégration européenne; ce pourrait être un exemple à suivre pour les Etats qui souhaitent s'inspirer du modèle communautaire et créer - ou recréer - autour d'un réseau de transports au sens le plus large une sorte de solidarité ou de partenariat régional.

Les télécommunications et les réseaux énergétiques figurent eux aussi parmi les infrastructures dont il faut désormais tenir compte : ce sont des artères absolument vitales pour les économies nationales et le système économique mondial plus large; elles constituent un complexe de biens et de services de niveau technologique plus élevé - et plus coûteux - que les autres systèmes de communication. Il ne faut donc pas s'étonner de l'effort extrêmement généreux consenti par l'Union européenne en faveur de divers pays pour leurs initiatives en matière de télécommunications et de réseaux énergétiques.

En ce qui concerne l'infrastructure des transports et des communications, les résultats positifs de la réunion spéciale de hauts fonctionnaires qui s'est tenue à Vienne (31 janvier-1er février 1994) illustrent les possibilités qu'offre la CSCE.

Il faut aussi s'intéresser aux dimensions sanitaires et sociales des projets d'infrastructure.

D'autre part, dans le processus de transition, la création d'un environnement sain dans toute l'Europe doit être l'une des considérations essentielles.

Coopération dans le domaine de la science et de la technologie en vue du développement de l'industrie et du renforcement de sa compétitivité internationale

La coopération entre Etats dans le domaine de la science et de la technologie en vue du développement industriel comporte des activités de coopération scientifique mais elle peut aussi déboucher sur des activités de coopération industrielle.

Il s'agit d'une action qui, comme cela a été le cas autrefois dans de nombreux pays qui réalisaient de grands projets d'infrastructure encouragés et appuyés essentiellement par les pouvoirs publics ou des organismes publics, suppose également une composante publique. Ce peut être également le cas - et ça l'est en fait - pour les activités décidées d'un commun accord entre parties privées.

Ces deux types d'activités se développent généralement de façon synergique.

Dans la situation actuelle en Europe, il est très vraisemblable que la coopération au sens évoqué plus haut comprendra, selon la partie en jeu, une composante publique plus ou moins importante, et c'est pourquoi les Etats qui offrent leur coopération passeront probablement par des organismes publics, lorsque ceux-ci existent; c'est également la raison pour laquelle les pays qui bénéficient de la coopération, en raison de la nature et des coûts de l'activité scientifique et technologique et aussi d'une tradition ancienne, conféreront sans doute à ces activités une dimension publique. On peut toutefois s'attendre à ce que, compte tenu du succès des activités de coopération scientifique, des initiatives du même type voient le jour dans le secteur privé.

Cela ne veut pas dire que le savoir scientifique et technique dans la zone de la CSCE ne soit pas partout de niveau assez élevé, voire exceptionnel. Tout simplement, l'histoire de ces cinquante dernières années a fait que le domaine militaire a été le principal bénéficiaire des efforts scientifiques; or, ceux-ci se sont développés d'une manière qui ne pouvait en rien alimenter le système industriel en vue d'un libre échange des biens et des services. Ce fut vrai en tout cas d'une partie de l'Europe et certainement de l'ex-URSS.

Compte tenu de ces observations, il semble que les économies en transition affrontent le défi suivant : la réorientation du secteur militaire vers le secteur civil, déjà entamée, et, plus particulièrement, l'adaptation de la recherche fondamentale et de la technologie militaire à la réalisation des objectifs d'un système économique fondé sur la libre entreprise.

Il ne fait aucun doute que cette transition en cours va créer des problèmes spécifiques, à commencer par les problèmes financiers, car toute réorientation, toute restructuration a son prix, dans le cas présent un prix qui va alourdir encore les charges de pays sur lesquels pèse déjà le poids de leur dette extérieure. En même temps, c'est précisément pour ces raisons et pour surmonter ce dilemme que la coopération dans le domaine de la science et de la technologie doit bénéficier d'un appui. Cette coopération permettra, dans le long terme, de déboucher sur une coopération industrielle au vrai sens du terme puisque les objectifs de cette dernière - donner les moyens technologiques nécessaires pour améliorer l'activité productive dans le contexte plus large du marché libre - servent en dernière analyse à promouvoir les échanges commerciaux ainsi qu'à relever le PIB et le niveau de vie non seulement dans les pays bénéficiaires mais dans tous les pays.

Compte tenu de tous ces facteurs, il n'est guère étonnant que de nombreuses initiatives dans le domaine de la science et de la technologie aient été évoquées pendant ce Forum. Il existe déjà des formes de coopération dans ce domaine entre Etats et aussi entre institutions privées. Mention a été faite également du travail très utile accompli par des organisations internationales ainsi que des multiples initiatives mises sur pied par l'Union européenne avec de nombreux pays en transition.

* * * * *

Propositions concernant les Séminaires

Slovénie :

La délégation slovène a reconnu l'utilité du Forum économique, en soulignant par ailleurs l'importance des séminaires, en particulier lorsqu'ils sont organisés à l'échelle régionale et que leur ordre du jour a été établi à l'avance. La Slovénie est disposée à accueillir de tels séminaires.

Etats-Unis d'Amérique :

La délégation américaine a souligné la valeur des résultats obtenus par le Séminaire de Bichkek et vanté les mérites de la procédure adoptée, qui a consisté à diviser les séances plénières en différentes discussions spécialisées, procédure qu'il est prévu d'adopter à nouveau lors du Séminaire de Tallin. Par conséquent, la délégation américaine a dit partager le point de vue de la délégation slovène et a mentionné un certain nombre de thèmes présentant un intérêt particulier :

- fiscalité; les politiques fiscales des économies en transition (période proposée : février/mars 1995);
- mercatique;
- soutien apporté par les pouvoirs publics au libre marché;
- infrastructure (transports);
- tourisme;
- privatisation/restitution;
- services bancaires;
- économies d'énergie/transfert de l'énergie;
- industries de services;
- éducation.

La délégation a souligné en outre qu'il importait d'organiser deux ou trois séminaires par an.

Grèce-Union européenne :

L'Union européenne a souligné qu'il était indispensable de veiller à ce que les séminaires soient consacrés à des thèmes spécifiques; de manière générale, elle a approuvé les propositions faites par les autres délégations au sujet des séminaires.

Roumanie :

La délégation roumaine a souligné qu'il était important d'organiser deux ou trois séminaires par an, ainsi que l'ont proposé les Etats-Unis d'Amérique. Elle s'est déclarée particulièrement intéressée par les séminaires sur le tourisme et sur le soutien de la réforme économique par les pouvoirs publics. La Roumanie a exprimé le souhait d'accueillir le séminaire sur le tourisme et de prendre à sa charge une partie des dépenses (période proposée : octobre/novembre 1994).

Le secteur de la science et de la technologie dans les pays en transition, dans l'optique plus particulière de la recherche concertée, constitue un autre sujet très intéressant.

Pologne :

La délégation polonaise a appuyé dans ses grandes lignes la proposition américaine.

La coopération entre les petites et moyennes entreprises, notamment par le biais d'une collaboration avec des organismes nationaux chargés de promouvoir ce secteur, pourrait être un sujet intéressant à étudier.

Fédération de Russie :

La délégation russe s'est déclarée satisfaite des résultats du Séminaire de Bichkek. Ce genre de séminaire répond parfaitement aux vœux du Forum. Deux thèmes ont été proposés comme présentant un intérêt spécial pour des séminaires à venir :

- privatisation et participation de capitaux étrangers;
- mise en place d'un système bancaire moderne.

Lettonie :

Quant à la proposition d'organiser un séminaire régional sur les moyens de susciter et de maintenir l'appui de la population au remède évidemment impopulaire qu'est la réforme économique, la Lettonie aimerait faire part de son désir d'accueillir ce séminaire sous réserve que le financement puisse être entièrement assuré par la CSCE ou par d'autres sources. Le représentant de la Lettonie au Comité permanent sera chargé de poursuivre l'examen de cette possibilité.

Ordre du jour indicatif de la troisième Réunion
du Forum économique de la CSCE
Prague, 7-9 juin 1995

1. Ouverture
2. Thèmes de discussion

Echange de vues et de données d'expérience sur les aspects fondamentaux du processus de transition et, à ce sujet, examen de l'application des mesures prises, l'accent étant mis en particulier sur la création de conditions favorables à l'activité économique dans les domaines suivants :

 - a) marchés du travail
 - b) coopération économique régionale
 - c) conversion de l'industrie de la défense
 - d) infrastructure; transports et communications
 - e) activité bancaire
3. Rapports de séminaires et examen de thèmes proposés pour des séminaires qui auraient lieu en 1995 et au-delà
4. Date et ordre du jour de la prochaine réunion du Forum économique
5. Clôture